



Communiqué de presse
Paris, le 2 mai 2018

« Reste à charge zéro » : les audioprothésistes réclament un projet réaliste au Ministère pour la réunion du 3 mai

Afin de mettre en œuvre la promesse du Président de la République d'un « reste à charge zéro » pour les dépenses liées à l'optique, aux prothèses dentaires et à l'audioprothèse, Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Delphine Gény-Stephann, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont lancé **une concertation le 23 janvier dernier**. Force est de constater que, **trois mois plus tard, aucun accord n'a été trouvé et aucune des nombreuses propositions chiffrées et réalistes, faites par la profession, n'a été acceptée par les services du Ministère.**

Les actuels remboursements adultes n'ont pas été réévalués depuis 1986 et sont totalement déconnectés de la réalité économique (120 € par oreille en France, contre 800 € en Allemagne, 660 € en Belgique, 600 € en Italie). Pourtant, **la profession a constaté que, pour l'heure, le Ministère ne prévoit aucun moyen financier nouveau pour les remboursements de la Sécurité sociale !**

Les efforts financiers nécessaires à l'atteinte de l'objectif du « reste à charge zéro » étaient censés être partagés par tous les acteurs, Sécurité sociale, professionnels et complémentaires santé. En fait, **dans le projet présenté la quasi-totalité des efforts est à la charge des seuls professionnels.**

En l'absence d'étude d'impact réalisée par le Ministère, la profession en a commandé une auprès du cabinet indépendant Xerfi et les résultats sont très inquiétants : c'est **la viabilité économique du secteur qui est en jeu avec le projet actuel avec, pour conséquences prévisibles, un effondrement de l'offre de soins en audioprothèse**. Rappelons qu'aujourd'hui il n'y a pas de « déserts » en audioprothèse et que les usagers français affichent le meilleur taux de satisfaction d'Europe.

Plusieurs travaux scientifiques publiés récemment confirment que le déficit auditif est le principal facteur modifiable de prévention de la démence. Les enjeux de prévention de la dépendance imposent donc un véritable engagement de la Sécurité sociale. **Sans moyens supplémentaires, non seulement le « reste à charge zéro » n'atteint pas son objectif, mais pire, il risque de conduire à une dégradation de la prise en charge, rapidement constatée par les actuels usagers, dont environ 1,8 million sont des retraités.**

La profession attend de la prochaine réunion de concertation, prévue le jeudi 3 mai, des avancées concrètes et une prise en compte par le Ministère de ses nombreuses propositions afin de construire véritablement un projet réaliste au bénéfice des usagers.

Les instances représentatives de l'audioprothèse sont le Collège national d'audioprothèse (CNA), le Syndicat national de l'audition mutualiste (SYNAM), le Syndicat national des entreprises de l'audition (SYNEA), le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF).

Contacts :

Guillaume Flahault – 06.48.79.80.02 – guillaume.flahault@gmail.com

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org